

# COMMUNE D'ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS

## Compte rendu de la séance de Conseil Municipal

Du vendredi 29 janvier 2021 à 19 h 30

Le 29 janvier 2021, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Dominique CHAUDEY, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Présents** : Dominique Chaudey, Claude Bindit, Ghislain Chouet, Jérôme Hervé, Bruno Jamet, Jean Luc Pairis Jérôme Pernot, Patricia Alexanian, Fabienne Drezet, Mélanie Pointurier, Josette Richard, Aline Richard, Marylène Thyri.

**Absents excusés** : Jérôme Mourot et Christophe Schoenfelder

**Nombre de votants** : 15 votants

**Secrétaire de séance** : Patricia Alexanian

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de Dominique Chaudey, Maire.

Emargement de la feuille de présence.

Monsieur le Maire retrace rapidement la vie de Monsieur Jean Pierre Michel, décédé le 24 janvier à l'âge de 82 ans. Monsieur Jean Pierre Michel a été le maire d'Héricourt pendant vingt ans. Il a été député de 1981 à 2002, puis sénateur de 2004 à 2014 et était très engagé en politique mais également dans tout ce qui touchait à la culture.

Nous respectons une minute de silence.

### **1) Délibération sur l'autorisation de 25 % des dépenses d'investissement sur le budget 2020 pour les dépenses d'investissement 2021**

La loi autorise à dépenser jusqu'à 25% des dépenses d'investissement

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur le budget 2020

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

## **2) Délibération vente Terrain de Monsieur Reinoso et Monsieur Perrin**

### **Délibération vente de terrain de Monsieur Reinoso**

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Luze, Monsieur Reinoso souhaite acquérir 18 M<sup>2</sup> de terrain communal devant sa maison au prix de 50 € le M<sup>2</sup>.

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

### **Délibération d'achat de terrain de Monsieur Perrin**

Dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Luze, Monsieur Perrin souhaite acquérir 64 M<sup>2</sup> de terrain communal devant sa maison au prix de 50 € le M<sup>2</sup> et vendre à la commune 9 M<sup>2</sup> (petite partie qui empiétait sur la route dans l'angle de la Rue de Luze au prix de 50 € le M<sup>2</sup>).

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

## **3) Délibération projet PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

Monsieur le Maire rappelle que le PADD est la clé de voute du PLUI, puisqu'il expose le projet d'avenir de la collectivité, en intégrant une démarche prospective et une réflexion stratégique concernant le fonctionnement du territoire et ses projets futurs.

Ce document résume la stratégie de la CCPH pour les 12 ans à venir, en matière de développement économique et d'habitat.

Le PADD s'articule autour de 3 axes :

- 1 Affirmer l'identité de la CCPH au sein du Nord Franche Comté
- 2 Promouvoir l'attractivité du territoire par un développement équilibré et cohérent
- 3 Valoriser le cadre de vie par la préservation des espaces, des paysages et de ressources du territoire

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 14 Contre 0 Abstentions : 1**

## **4) Délibération pour acquisition de bien vacants sans maîtres**

Monsieur le Maire entamera une procédure juridique qui consiste à rechercher un propriétaire qui n'est plus connu des services fiscaux, sans réponse de ça part, ce terrain sera intégré dans le patrimoine de la commune.

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

## **5) Délibération sur le rapport d'activité de la CCPH 2019**

Le rapport d'activité illustre les nombreux domaines d'intervention et valorise l'engagement.

Le développement économique ; L'aménagement du territoire ; L'animation périscolaire et les loisirs

Le tourisme (le cadre de vie et le patrimoine) ; L'environnement et les déchets

L'habitat et les énergies renouvelables ; Le développement culturel et sportif ; La petite enfance ;

L'emploi (formation et insertion professionnelle) ; Information et communications ; Les finances.

Les liens qui unissent la Commune à la CCPH sont très importants.

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

## **6) Délibération sur l'achat d'un défibrillateur**

Visite de Franche Comté Défibrillateur dans la commune

Achat d'un défibrillateur extérieur pour un montant de 1290€ HT / 1548€ TTC

Ce tarif inclus une formation aux gestes de premiers secours et la formation pour l'utilisation du défibrillateur.

La maintenance sera effectuée par Monsieur Schoenfelder pompier infirmier.

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

## **7) Délibération sur le rapport annuel de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées)**

Monsieur le Maire rappelle que le 10 novembre 2020, la CLECT a adopté son rapport annuel.

Ce rapport a pour objet la révision des attributions de compensations 2020 des 3 communes du Doubs : Aibre, Laire et Le Vernoy, qui entrées dans le périmètre intercommunal en 2017, ne font pas parties du Pacte Fiscal et Financier.

Leur cotisation au SDIS est ainsi déduite du montant de leurs Attributions de Compensation et non celui du FPIC, comme c'est le cas pour les autres communes membres.

**Il est procédé au vote :**

**Exprimés : 15 Pour : 15 Contre 0 Abstentions : 0**

## **8) Délibération pour l'adhésion au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable)**

Monsieur Jean Luc Pairis rappelle l'adhésion au SIAEP concernant les poteaux incendies

Le forfait est de 150 € + 20€ par poteaux.

## **9) Informations du le bâtiment scolaire**

Concernant les élèves, il est impératif d'établir un prévisionnel sur 10 ans.

Monsieur Chaudey accompagné de Monsieur le Maire de Mandrevillars se rendront à la CCPH pour rencontrer le président et affiner le projet du Pôle Educatif.

Le projet d'orientation sera présenté au Conseil Municipal au printemps.

## **10) Informations sur la commission de Développement Durable**

Monsieur Jamet précise les 2 principaux sujets de la commission :

1 L'éclairage publique LED afin d'avoir une diminution de consommation

2 La pollution lumineuse importante à cause des anciens candélabres

### **En réflexion**

- Projet sur le passage intégral en LED sur le village avec une subvention de 80%

- Extinction totale des éclairages dans le village de 23 h à 6 h

Tous ces projets pourront éventuellement voir le jour en respectant des procédures et après avoir été abordés en réunions publiques.

## **11) Questions diverses**

- Madame Josette Richard rapporte le mécontentement d'une personne de la Grande Rue concernant la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire précise comme il a déjà fait à maintes reprises que le CD 130 est un axe départemental, il faut donc avoir une réflexion globale par rapport au projet du Pôle Educatif.

- Monsieur Ghislain Chouet propose la création de deux commissions :

**Une commission communication** qui aurait pour but :

La rédaction d'une à deux gazettes par an, diffusion des infos dans les boîtes aux lettres, gestion page Facebook, site web, afin que chacun des habitants puissent avoir une information digitale rapide sur le site Internet de la Commune, mais en gardant les panneaux d'affichage pour les personnes qui ne possèdent pas d'ordinateur.

**Une commission informatique et nouvelle technologie** qui aurait pour but :

La gestion du parc informatique école, médiathèque et mairie, internet, entretien des PC et accompagnement des habitants sur la fibre.

